

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi



W. J. J.

CAHORS ET DÉPÔT: — 3 mois, 5 fr.; 6 mois, 9 fr.; Un an, 16 fr.
 Hors du DÉPÔT: — 6 » 11 » 20 »

es abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.
 On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

l'Agence Havas, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34 et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
 RÉCLAMES — 50 »

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'hiver.																	
Arrivées à CAHORS		Départs de CAHORS		LIBOS		VILLENEUVE-SUR-LOT		AGEN		BERGERAC		BORDEAUX		PÉRIGUEUX		PARIS	
10 h. 25 ^m matin.	6 h. 35 ^m matin.	8 h. 12 ^m matin.	9 h. 22 ^m matin.	9 h. 40 ^m matin.	12 h. 12 ^m matin.	3 h. 51 ^m soir.	12 h. 36 ^m matin.	11 h. 44 ^m soir.	10 h. 15 ^m »	5 » 17 ^m soir.	3 h. 51 ^m soir.	12 h. 36 ^m matin.	11 h. 44 ^m soir.	11 h. 44 ^m soir.	11 h. 44 ^m soir.	11 h. 44 ^m soir.	11 h. 44 ^m soir.
5 h. 1 ^m soir.	12 » 55 » soir.	2 » 37 » soir.	3 » 52 » soir.	4 » 18 » soir.	4 h. 39 ^m matin.	8 » 10 ^m soir.	5 » 48 ^m soir.	4 » 18 ^m matin.	7 » 40 » »	— » — »	8 » 10 ^m soir.	5 » 48 ^m soir.	4 » 18 ^m matin.	4 » 18 ^m matin.	4 » 18 ^m matin.	4 » 18 ^m matin.	4 » 18 ^m matin.
10 h. 47 ^m »	5 » 10 » »	7 » 40 » »	9 » 17 » »	10 » 15 » »	— » — »	4 » 39 ^m matin.	11 » 30 » »	2 » 19 ^m soir.			4 » 39 ^m matin.	11 » 30 » »	2 » 19 ^m soir.	2 » 19 ^m soir.	2 » 19 ^m soir.	2 » 19 ^m soir.	2 » 19 ^m soir.

Train de marchandises régulier : (Départ de Cahors — 5 h. «^m matin. (Arrivée à Cahors — 8 h. 56^m soir.)

Train de foire : (Départ de Libos. — 7 h. 10^m matin. (Arrivée à Cahors. — 9 h. 15^m matin.)

Cahors, le 15 Mars.

Certes, il faut reconnaître que M. le ministre des finances a fait, à la tribune, lors de la discussion de la partie financière de la loi sur l'enseignement, des déclarations saisissantes de vérité sur notre mauvaise situation budgétaire et sur la nécessité de s'arrêter dans la voie des dépenses et de penser enfin aux économies...

Nous comprenons qu'il en coûte d'ajourner des projets de loi d'une incontestable utilité; mais, cependant, il faut bien se rendre à l'évidence, quand des hommes qui ont examiné à fond la situation financière, et épluché — qu'on nous passe l'expression — le budget dans tous ses détails, viennent affirmer qu'il est temps de compter et de couper court aux dépenses qui ne sont pas d'une absolue nécessité.

Oui, il est temps de compter: Nous n'ignorons pas que ce mot résonne d'une façon fort désagréable aux oreilles de certains législateurs, qui tiennent à se faire de la réclame, auprès de leurs électeurs, en leur promettant des dégrèvements impossibles, ou des augmentations de traitements; cependant, il s'impose, il doit être désormais le mot d'ordre du Parlement!

Trop longtemps on a dressé des plans magnifiques sans se demander ce que leur exécution coûterait; trop longtemps on a dépensé en prodige.

On a trop négligé la question budgétaire, on la repoussait à la fin de l'année, on con-

sacrait quelques séances à son examen et tout était dit. Et voilà que tout à coup, sans s'y attendre, on se trouve en face de déceptions qui frappent d'autant plus qu'on n'avait jamais supposé qu'elles pussent se produire.

On se disait: la France est riche, elle a des ressources inépuisables; allons de l'avant. Oui, elle est riche la France; elle l'a prouvé en payant en quelques années une énorme rançon et en reconstituant son matériel de guerre et son armée. Mais ses ressources ont des limites, on commence aujourd'hui à s'en apercevoir...

On comprend donc la nécessité de s'arrêter sur la pente des dépenses. Le peut-on? Peut-être, si l'on peut se résoudre sincèrement à retrancher toutes les dépenses superflues, les abus et les gaspillages effrénés qui se produisent de toutes parts. Ne pourrait-on pas, par exemple, nommer une commission spéciale qui aurait mission de faire une enquête sérieuse sur le fonctionnement de nos divers services administratifs et de signaler les réformes à réaliser? Nous indiquons ce moyen, mais il en est certainement d'autres. Le tout est de vouloir agir.

Un républicain conservateur.

A Monsieur Schnerb, directeur de la sûreté générale Monsieur,

Nous ne sommes pas des inconnus l'un pour l'autre.

Dans la presse, dont vous avez fait partie, nous nous sommes trouvés, tantôt côte à côte, tantôt face à face:

Côte à côte pour combattre la Commune, vous dans le *Paris-Journal*, moi dans le *Journal de Paris*;

Face à face, vous pour combattre la monarchie dans le *XIX^e Siècle*, moi pour combattre la République dans le *Journal de Paris*.

De vos deux adversaires d'autrefois, la Commune et la Monarchie, quel est celui que vous craignez le plus aujourd'hui?

Il paraît que c'est la Monarchie et non pas la Commune.

Vous voyez le péril monarchique: vous ne voyez pas le péril anarchique.

Vous croyez à la conspiration orléaniste; vous ne croyez pas à la conspiration antisociale.

L'empire, sur son déclin, a commis la même erreur.

Il y a dix-huit ans, M. Rouher était vice-empereur, comme M. Ferry est aujourd'hui vice-Grévy, M. le marquis de La Valette, représentant de la monarchie de l'intérieur, comme M. Waldeck-Rousseau l'y représente aujourd'hui. M. de Saint-Paul était directeur de l'administration départementale et communale, comme vous êtes aujourd'hui directeur de la sûreté générale.

C'étaient trois hommes fort intelligents: l'un des trois tout à fait supérieur.

Ils n'en faisaient pas moins fausse route.

Ils ne voyaient que le parti orléaniste; ils n'entendaient pas ou bien ils dédaignaient les premiers et sourds grondements de la guerre sociale.

Comme l'empire, le gouvernement actuel ne voit pas la Commune qui se prépare. Comme l'empire, le gouvernement actuel ferme les yeux, ferme les oreilles à un véritable danger.

La commune ne cherche pas à vous tromper cependant: elle vous avertit du sort qui vous attend.

Elle a ses journaux: elle y annonce ses projets, sa

revanche et surtout ses vengeances.

Elle promet aux républicains bourgeois, tout comme aux monarchistes, le mur des otages.

La Commune de 1871 a failli détruire Paris; une nouvelle Commune peut détruire la patrie.

Ereintement du Prince Jérôme

PAR M. PAUL DE CASSAGNAC.

« A l'heure où nous sommes, a dit M. Jérôme, tout doit céder devant la nécessité de rendre la parole au peuple. C'est lui seul qui est notre maître et qui seul a le droit de faire son choix. »

Au moment où le peuple seul a le droit de faire son choix, le prince Napoléon abandonne tous ses droits dynastiques.

Il n'est plus rien, rien du tout.

Et vous ou moi, nous pouvons tout aussi bien que lui, prétendre à la couronne.

C'est hardi. Le prince, comme les très jolies filles ne veut rien devoir qu'à ses charmes personnels.

Ainsi, plus de Napoléon, plus d'Empire, c'est comme Jérôme en qualité de Jérôme, de Jérôme tout court, fils de Napoléon ou de Patrot, c'est lui est égal, qu'il lutine la France et veut la séduire.

Donc le prince n'est plus rien, ni prince, ni Napoléon, ni prétendant, ni candidat.

Ca n'est rien qu'un candidat.

M. Jérôme a déclaré aux quinze journalistes bonapartistes qu'il ne faisait ni de la politique parlementaire, ni de la politique de coup de force: « Je suis avant tout, a-t-il dit, un émancipateur. »

Il est un émancipateur!

C'est le mot qui nous a le plus fatigué.

Nous n'avons pas encore compris.

S'il avait affaire à des nègres, nous comprendrions qu'il leur offrît la liberté, et qu'il se présentât en émancipateur, devant la case de l'oncle Tom.

Mais dans ce pays-ci, qu'est-ce que cela peut bien vouloir dire?

Emancipateur de qui, de quoi?

Si c'était encore de ses enfants! Et, logiquement, il devrait commencer par là.

« Je n'ai pas l'or des princes d'Orléans; je suis pauvre et je m'en honore » a dit encore M. Jérôme.

Le prince se déclare pauvre et s'en vante.

Il n'y a pas de quoi.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

(18)

l'Hotellerie Sanglante

PREMIÈRE PARTIE

LES ASSASSINS

— Pourquoi vous en aller, compère? Si vous désertez votre poste, qui veillera sur les propriétés de nos anciens seigneurs, jusqu'au jour où ceux-ci reviendront de l'exil?

Le rusé campagnard avait, pour tenir ce langage, plus d'une raison dont la principale était qu'il se conciliait ainsi l'estime et la considération du pays, très sympathique au vieux garde.

Lors du décès de Michel Hattier, sa fille Denise avait offert au chef de la famille Arnould de lui prendre en location le pavillon paternel, ce pavillon où la première partie de sa vie avait coulé paisible, sans desirs ni regrets, et où elle venait de fermer les paupières du vieux soldat, mort sans rien savoir de la faute dont elle avait connu l'ivresse et dont elle connaissait le remords.

Mais à sa proposition l'hôtelier avait répondu, en affectant des airs de bourru bienfaisant:

— Restez chez vous, mignonne, et gardez votre argent. Quo le retour de nos seigneurs vous

Revue des Journaux

LE PÉRIL ORLÉANISTE...

M. Edouard Hervé publie dans le *Soleil* la lettre suivante dont nous avons déjà donné le résumé:

retrouve dans la maison où ils avaient placé votre père. Le ciel me préserve de tirer un écu de l'enfant d'un ancien camarade, de la sœur d'un brave serviteur de la nation, d'une orpheline qui n'a que son travail pour subsister!

Puis, comme la jeune fille insistait, mue par un sentiment de fierté naturelle:

— Mon Dieu, avait ajouté Jean-Baptiste Arnould avec une bonhomie parfaitement jouée, si vous tenez absolument à vous acquitter envers moi, voici ma petite Florence. Elle est trop mièvre et trop chétive pour que je la laisse aller aux champs ou vaguer à la dure besogne de l'anberge. Apprenez-lui votre métier de dentellière et ce que vous a enseigné la chère dame du château, et, si un jour, elle devient aussi adroite que vous de ses doigts et aussi instruite dans les livres, les écritures et le calcul, eh bien, m'est avis que c'est moi qui vous redevrai quelque chose.

La Benjamine avait alors sept ou huit ans.

C'était une douce enfant, sérieuse et aimante. Ses parents ne l'avaient pas habituée aux carresses.

Dès qu'elle se trouva en contact avec la fille du garde-chasse, elle l'appela maman et lui voua une affection sans bornes.

Mère Denise l'était en effet. Denise était mère jusqu'au culte, jusqu'au délire. Certes, elle avait aimé Gaston; mais son âme était pleine de la pauvre et frêle créature, dont elle n'était arrivée à dérober la naissance à la réprobation du monde et des siens, qu'au prix d'un effort surhumain et par un concours d'événements, pour ainsi dire, providentiels.

Certes, elle regrettait Gaston. Mais elle se fut

consolée, oui consolée, et du départ de celui-ci et de la séparation prolongée et sans terme, si elle eût eu à ses côtés le berceau de son enfant...

Et ce berceau, lui avait fallu le cacher à tous les regards, l'emporter au loin, le déposer en des mains étrangères.

Florence, confiée à ses soins, fut un prétexte à donner cours aux effusions qui l'étouffaient. Il lui sembla que la fillette était destinée à suppléer à l'absence du chérubin, dont elle n'entrevoit le sourire qu'à des intervalles éloignés et qu'elle ne pouvait embrasser que trop rarement au gré de ses vœux et en prenant des précautions infinies.

Puis encore les années s'envolèrent à tire d'aile, et l'anbergiste du Coq-en-Pâte trépassa à son tour.

Celui-ci, par une sorte de pudeur qui avait survécu à son infamie, avait étendu un voile entre les yeux de sa plus jeune fille et les terribles mystères de l'hotellerie sanglante. La Benjamine ne savait rien, dans l'origine, des sinistres besognes qui se brassaient dans cette demeure souillée. Jean-Baptiste Arnould avait été un bon chrétien avant que la soif de l'or ne le changeât en un grand coupable, et le vice, transformant sa croyance en superstition, lui laissait l'espoir de fléchir la justice céleste sans renoncer à ses meurtrières pratiques.

Il se disait:

— Ma petite Florence est blanche de tout méfait, elle négociera mon pardon avec le grand juge de là-haut.

Sa veuve avait continué son commerce et sa politique. La Benjamine n'avait point cessé de fré-

quenter le pavillon du garde. L'hypocrite coupe-gorge de Vittel se débarrassait ainsi d'un témoin importun. Les trois frères et la sœur aînée, complices et successeurs de leur père répétaient souvent en manière de raillerie:

— La Benjamine a de la vertu pour quatre.

Quoi qu'il arrive, nous sommes sûrs de ne pas aller en enfer. Nous aurons beau être plus noirs que le diable, elle nous conservera à chacun une place à ses côtés dans le paradis.

Et, en vérité, si un ange avait le pouvoir de mettre sa pureté comme un manteau sur la faute d'autrui, la fillette eût racheté les crimes de sa famille.

— Hélas! une nuit, le hasard lui avait révélé l'effroyable secret.

Ceux auxquels l'attachaient les liens les plus sacrés, à qui elle devait le respect, l'obéissance et la tendresse, ceux-là étaient des assassins, cyniques, endurcis, féroces!

Cette affreuse découverte accabla Florence.

Sa mélancolie douce, qui n'avait derrière elle ni crainte, ni remords, devint morne et comme égarée.

Mais sa prière se fit plus humble et plus ardente; n'avait-elle pas à demander à Dieu, à deux genoux, de détourner sa colère de la tête des misérables égorgés du Coq-en-Pâte?

Ceux-ci, tout entiers à leurs sinistres agissements, ne s'étaient point aperçus de ce changement chez leur sœur.

PAUL MAHALIN

(A suivre).

Après avoir touché plus de douze cent mille francs par an sous l'Empire, ce n'est pas une pauvreté qui honore.

Il est vrai qu'avant de devenir prince émancipateur, le bruit court qu'il aurait été prince très émancipé.

Un prétendant qui, de par la nature et par l'éducation, a tout contre lui, n'a pas le droit d'être pauvre.

Et s'il l'est, par malheur, il se garde de le dire, et surtout il se garde bien de faire observer que ses concurrents sont mieux partagés que lui.

M. Jérôme a ajouté que s'il n'avait pas de richesse, il a le respect absolu de la souveraineté du peuple et le ferme dessein de lutter de toute son énergie contre ceux qui seraient tentés une fois de plus d'en usurper les droits.

Cette dernière manifestation du prince Jérôme est incohérente, folle, inexplicable.

Est-ce un affaiblissement mental ? et faut-il, comme Gil-Blas à l'évêque de Grenade, dire : « Plus d'homélies, Monseigneur, plus d'homélies ! » Est-ce une trahison réfléchie envers le parti impérialiste ?

En tout cas, c'est un crime contre ses enfants, les princes Victor et Louis, qu'elle tendrait à déposer de l'hérédité impériale.

C'est l'abandon, la livraison du parti impérialiste.

Pour parler ainsi, pour agir ainsi, il faut être vendu à quelqu'un.

Est-ce à la République ?

Non.

Est-ce à la royauté ?

Peut-être bien.

Ils ont de l'or, a dit envieusement le prince Jérôme, et il est possible qu'il ne les attaque si violemment que pour cacher son jeu et masquer son marché.

Hélas ! qui aurait donc prévu que le prince Napoléon vendrait l'empire aux d'Orléans !

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 13 mars 1884.

L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi sur l'enseignement primaire.

M. Bernard (Doubs) présente à l'article 21 un amendement tendant à ce que le changement de résidence puisse être prononcé par le préfet ; que le conseil municipal soit entendu ; que le recours au ministre soit exercé dans le délai de huit jours et qu'il soit suspensif.

M. le ministre de l'Instruction publique. — Le gouvernement, d'accord avec la commission, repousse la consultation du conseil municipal. Il admet que le recours au ministre sera suspensif.

L'amendement est adopté, sauf en ce qui concerne les mots « le conseil municipal entendu » par 483 voix contre 255.

M. Desmons présente un amendement tendant à ce qu'il soit alloué une indemnité aux instituteurs et institutrices déplacés sans l'avoir demandé.

M. le Rapporteur et le ministre de l'Instruction publique repoussent l'amendement.

Par 315 voix contre 106 l'amendement n'est pas adopté.

M. Bontoux présente l'amendement suivant :

Une indemnité de déplacement pourra être accordée à l'instituteur envoyé d'un poste à un autre.

M. le Ministre de l'Instruction publique accepte l'amendement.

L'amendement est adopté ainsi que l'ensemble de l'article 27.

SÉNAT

Séance du 13 mars.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur la loi municipale.

LA LOI MUNICIPALE

Les paragraphes 1 à 10 de l'article 136 sont adoptés.

MM. de Pressensé et Bardoux proposent un amendement rendant obligatoires les secours aux fabriques d'églises et autres administrations des cultes, dont les ministres sont salariés par l'Etat en cas d'insuffisance des revenus.

M. de Pressensé rappelle que l'amendement a été repoussé en première lecture par deux voix seulement de majorité. La suppression de l'obligation est une innovation que le gouvernement et la Chambre n'ont pas réclamée.

Si elle était acceptée, il en résulterait une violation du régime concordataire qui aboutirait à mettre aux voix la religion et Dieu lui-même.

La politique mesquine n'est pas celle de la grande majorité des Français. (Très-bien à droite.)

M. Demole repousse cet amendement.

M. Bardoux trouve que la question est engagée par les petits côtés, et que ce sont là des petits moyens. En séparant le budget municipal du budget des fabriques on n'assure pas un exercice décent du culte. (Très-bien à droite.) L'innovation satisfait des passions politiques. (Très bien ! à droite.)

Ce que vous faites est une atteinte à la liberté de conscience. (Très-bien au centre.)

L'amendement est soumis au scrutin. Il y a pointage. Résultats : Pour, 131 ; contre, 130.

Adopté.

Le paragraphe 12 est adopté.

Sur le paragraphe 13, concernant les grosses réparations des édifices communaux, M. Lenoël propose d'ajouter ces mots : « Édifices consacrés aux cultes. »

Le paragraphe 13 avec l'addition proposée par M. Lenoël est adopté.

L'ensemble de l'article 136 est adopté.

Les articles 137 et 138 sont adoptés.

M. le Président annonce qu'il a reçu une demande d'interpellation de M. de Gavardie sur les affaires d'Egypte et les mesures prises ou à prendre dans l'intérêt de la civilisation de la France.

M. Jules Ferry dit qu'il y aurait les plus grands inconvénients à discuter l'interpellation en ce moment et demande l'ajournement.

M. de Gavardie dit qu'il demandera le comité secret si on le désire, mais qu'il insiste pour que la question soit portée devant le Sénat dans le délai de huit jours.

L'interpellation est renvoyée après les vacances de Pâques.

La suite de la discussion de la réforme municipale est renvoyée à demain.

Informations

A SUIVRE

Pourquoi ce titre ? Il est banal, sans doute, mais tous les autres sont tellement épuisés que nous ne croyons pas qu'il soit possible d'en trouver un meilleur, quand on commence une série d'études générales politiques, économiques, commerciales, industrielles et financières.

Cela dit, ne fatiguons pas nos lecteurs et entrons de suite en matière.

Les notions que nous possédons sur les pays qui nous environnent ne dépassent guère les banalités des guides du voyageur ; c'est déjà regrettable ; mais ce qui l'est bien plus, c'est que notre pays lui-même nous est à peu près inconnu.

Sous peine de décadence, nous devrions cependant mieux connaître nos voisins, et nous dire une fois pour toutes qu'une communauté d'intérêts économiques s'impose aujourd'hui aux peuples d'une même race.

Deux pays nous semblent, avant tout, dignes d'appeler notre attention. Nous avons nommé l'Espagne et l'Italie. On ne doit pas se dissimuler que ces pays sont en progrès et en progrès sérieux à tous les points de vue, et, par conséquent, il serait de bonne politique de seconder les mouvements commerciaux et financiers qui s'y développent.

Ces pays ont beaucoup à faire chez eux, ils ne peuvent agir seuls ; aidons-les de nos conseils et apportons-leur le concours de nos capitaux.

Quelques institutions de crédit ont compris l'intérêt qu'il y avait à agir de la sorte, notamment la Banque d'escompte, dirigée par M. le baron de Soubeyran.

Cet établissement a pris, en effet, d'importantes participations dans l'Italien, les Chemins de fer méridionaux italiens, et l'amélioration graduelle des cours de ces valeurs permet de se faire une idée approximative des profits qu'il en retire. D'autres institutions, tournant leurs regards vers l'Espagne, trouvent des bénéfices non moins importants dans la hausse du Mobilier espagnol et de la plupart des chemins de fer de la Péninsule ibérique. Les capitalistes qui auront suivi ou qui suivront la marche indiquée par ces Sociétés, n'auront qu'à s'en féliciter.

En parlant ainsi, nous ne voudrions pas être accusés d'attirer exclusivement l'attention de nos lecteurs sur les valeurs étrangères ; telle n'est pas notre pensée. Tout en indiquant certains courants, nous ne pouvons cependant perdre de vue quelques-unes de nos grandes industries françaises.

Il en est une sur laquelle nous pouvons appeler spécialement l'attention.

Qui ne connaît les établissements Duval, à Paris, le Bouillon Duval, pour y avoir déjeuné ou dîné ? Une Société exploite ces établissements, et nous pouvons citer quelques chiffres qui permettront d'en apprécier la véritable situation.

L'action Bouillon Duval, émise à 500 fr., a donné en quinze ans 1,007.25 de dividende ; si on la vendait aujourd'hui à 1865, cours actuel, le souscripteur primitif encaisserait une somme de 2,372 fr. 25 au delà de sa mise première.

C'est déjà un beau résultat ; mais il y a plus : si l'on considère que dans cette Société, à mesure que les recettes augmentent, les dépenses diminuent, on sera assuré que les actions sont appelées à une plus value certaine.

En effet, en examinant la situation à ce jour, comme le dividende a été fixé à 125 fr. par action, si l'on capitalisait ce revenu au taux de 6 0/0, l'action devrait dépasser le cours de 2,000 fr.

Hix.

Une Nuit affreuse

« J'ai pris deux boîtes de vos Pilules Suisses à 4 fr. 50 la boîte, et depuis lors je n'ai plus éprouvé mes migraines qui me faisaient garder le lit de trente-six à quarante-huit heures tous les huit ou dix jours. Je me fais un plaisir d'engager les personnes qui souffrent à s'adresser à vous que je qualifie de bienfaiteur de l'humanité. Je vous autorise à publier cette lettre comme il vous plaira, elle sera une preuve de plus contre les incrédules qui douteraient encore de l'efficacité de votre excellente et précieuse préparation. »

« BOULLÉ, jarlinier, Marseille (Oise). »

A. Hertzog, ph^{ca}, 28, rue Grammont, Paris.

CHRONIQUE LOCALE

ET FAITS DIVERS.

La presse, sans distinction de parti, annonce la mort de M. Pagès-Duport :

Nous lisons dans le *Soleil* :

M. Pagès-Duport avait été rédacteur de l'*Union*. Sous l'Empire, il fut compromis dans l'affaire des correspondances étrangères, arrêté et mis au secret à Mzas.

Elu député à l'Assemblée nationale dans le Lot, le deuxième sur six, par 42,162 voix, il siégea au centre droit. C'est lui qui, le premier, formula à Bordeaux la proposition de transporter l'Assemblée à Versailles. Il vota les lois constitutionnelles le 25 février 1875.

M. Pagès-Duport s'était retiré de la vie politique à la suite de sa non-réélection en 1876.

Ce dernier point est inexact. M. Pagès-Duport n'a cessé, jusqu'à sa dernière heure, de lutter pour la cause de l'ordre et de la liberté pour tous. C'est en sortant du Conseil d'Etat où il venait d'attaquer avec succès l'élection de son adversaire au conseil général, pour le canton de Luzech, qu'il a ressenti l'atteinte du mal qui l'a emporté en quelques heures. On peut donc dire au contraire qu'il meurt sur la brèche ; car sa vaillante nature n'était point de celles que rebutent les passions politiques, trop souvent ingrates et aveugles.

Castelfranc, 15 mars, 5 h. soir.

Le corps de notre regretté compatriote est arrivé ce soir à 4 heures à la gare de Castelfranc. Une foule respectueuse et vivement émue se pressait aux abords de la station, prenant une part bien sincère au deuil d'une famille si cruellement éprouvée.

Sur tout le parcours, de Castelfranc à Albas, les populations donnaient des marques touchantes de douloureuse sympathie pour celui qui fut le bienfaiteur de la contrée.

Le train de réception de la section de Cahors à Montauban est parti à midi 10 minutes. Une foule considérable se pressait au passage à niveau de la rue du Lycée.

Caisse d'épargne Municipale de Cahors

RÉSUMÉ DES OPÉRATIONS PENDANT LE MOIS DE FÉVRIER 1884.

Reçu de 442 déposants, dont 69 nouveaux.	115.769 »
Remboursé à 245 déposants dont 41 pour solde	76.768 46
Excédant des versements sur les remboursements	37.090 54

Le Président, F.-F. SIRECH.

Nous avons donné dans un de nos derniers numéros le résumé des opérations de la Caisse d'épargne postale pendant le mois de février 1884 pour l'ensemble du département du Lot. Le résultat se traduisait par un excédant de versements de 29.955 fr. 89. Ces chiffres ajoutés à ceux que nous donnons aujourd'hui et qui ne regardent que la Caisse d'épargne municipale de Cahors, montrent combien l'épargne est vivace dans notre département, malgré la crise agricole et financière que nous subissons en ce moment. Ajoutons d'ailleurs que les caisses d'épargne privées sont au nombre de quatre dans le Lot ; outre celle de Cahors dont nous donnons aujourd'hui les résultats pour le mois de février, il en existe trois autres, à Figeac, Gourdon et Souillac, sur lesquelles nous manquons de renseignements. Nous les accueillerions avec reconnaissance, si les administrations de ces établissements, imitant l'exemple de la Caisse d'épargne postale du Lot et de celle de Cahors, voulaient bien nous adresser le résumé de leurs opérations.

APPELS DE L'ARMÉE TERRITORIALE.

Voici l'ordre des appels de l'armée territoriale appartenant aux classes de 1872 et 1873 :

Première série.

Du lundi 24 mars au samedi 5 avril pour les hommes non gradés.

Du dimanche 23 mars au dimanche 6 avril pour les cadres.

INFANTERIE. — 1^{er} bataillons des 130^e, 133^e, 136^e régiments territoriaux.

ARTILLERIE, 17^e régiment territorial. — 4^e, 5^e, 6^e, 7^e, 8^e, 9^e, 11^e, 12^e, 13^e, 14^e batteries.

Section de munitions d'artillerie à la suite de la 11^e batterie.

Sections de munitions d'infanterie à la suite des 12^e et 14^e batteries.

16^e section de parc.

Sont également convoqués en première série, les territoriaux d'artillerie qui ont obtenu en 1883 un ajournement à l'appel de 1881.

Deuxième série.

Du lundi 19 mai au samedi 31 mai pour les hommes non gradés.

Du dimanche 18 mai au dimanche 1^{er} juin pour les cadres.

INFANTERIE. — 1^{er} bataillon du 132^e régiment territorial.

2^es bataillons des 130^e, 132^e, 134^e, 136^e régiments territoriaux.

3^es bataillons des 129^e, 131^e, 133^e, 135^e régiments territoriaux.

GÉNIE. — 2^e compagnie du 47^e bataillon territorial.

GENDARMERIE. — Les hommes de la classe de 1872.

Sont également convoqués, en 2^e série, les territoriaux d'infanterie, du génie et de la gendarmerie qui ont obtenu en 1883 un ajournement à l'appel de 1884.

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU LOT

Séance du 3 mars 1884.

Présidence de M. CALMON, président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le secrétaire général dépose les publications reçues, entre autres, le *Feu-Follet*, n° 53, renfermant : 1° un récit local : *Lou pilliarot*, par M. Léopold Barra (la scène se déroule au Val-de-Cère, près Cahus) ; 2° un beau sonnet provençal anonyme, dédié à M. J.-B. Rouquet, félibre cadurcien.

M. Girma, libraire-éditeur à Cahors, est admis membre résidant.

M. le secrétaire général donne lecture des titres des matières que la commission du Bulletin propose d'insérer dans le 1^{er} fascicule de l'année 1884, et qui sont les suivantes :

Les Esbats de Guyon, de Maleville (suite) ; La Flore de Saint-Germain, par M. A. Soulié, instituteur à Puy-Catviel (suite) ; Les combustibles minéraux, par M. Judiski (suite) ;

Le procès-verbal des séances de la Société et ceux de la section de Figeac.

La Société adopte cette proposition.

Un membre communique une note insérée dans le « Répertoire des travaux historiques du ministère de l'Instruction publique », tome II, n° 3, ainsi conçue :

« 1725. — P. de Fontenilles. — Trois Evêques à Cahors en 1368, Cahors, J. Girma, in-8° de 22 pages ».

« On trouve, en 1368, à Cahors, trois évêques, » Begon de Castelnau, Jean et Raimond, mentionnés comme occupant ce siège. M. Paul de Fontenilles réunit tous les documents relatifs à ce fait et propose de penser que le premier fut nommé par le pape, et les deux autres, l'un par le chapitre de Cahors, et l'autre par le roi d'Anjou qui, en 1364, avait remplacé le titulaire, » Bertrand de Cardailiac, par un prêtre anglais, » Robert Waldeby, mort en 1366. » — Signé : « A. de Barthélemy ».

M. de Roumejoux entretient la Société du projet qu'il a conçu, de concert et avec la collaboration de M. P. de Fontenilles, d'étudier les anciens monuments civils de Cahors, au triple point de vue pittoresque, archéologique et historique. Il expose les merveilleuses surprises qui attendent, à chaque pas, les amateurs de constructions antiques sur tous les points d'une ville qui abonde en restes souvent intacts des divers époques de l'architecture française. Après un coup d'œil général sur la variété de ces richesses artistiques, il fait ressortir les avantages des bâtiments d'autrefois sur les habitations modernes. « Nos pères, dit-il, avaient, plus qu'on ne le croit communément, de l'ampleur dans leur vie et de grandeur dans leurs conceptions. Jadis, vastes appartements aux plafonds élevés, cheminées où l'on se chauffait, escaliers où tout était combiné pour rendre l'accession douce et facile, avec des niches pour la lampe de la nuit. Aujourd'hui, façades uniformes, pièces petites et basses, où l'on ne peut mettre ni tableaux, ni meubles ; cheminées mesquines devant lesquelles on gèle, escaliers sans jour, étroits et raides ; — il arrive même que l'architecte les oublie ».

Frappé de l'existence d'un grand nombre de ces constructions, M. de Roumejoux pense qu'il faut les attribuer aux Chanoines qui vécurent à Cahors après la sécularisation du chapitre de la Cathédrale, aux professeurs de l'Université, aux membres de la Cour des aides, aux bourgeois enrichis par le négoce, et aux familles nobles qui ne dédaignaient pas les charges civiles.

Il ajoute que, tout en faisant aux nécessités actuelles les concessions voulues, il est utile et précieux de conserver nos vieux monuments, de ne pas les détruire systématiquement et d'une manière préconçue.

M. de Roumejoux expose ensuite le plan du travail qu'il a entrepris. Il donne en exemple la description d'une maison de la rue des Pénitents, de celle des Vicaires, rue de la Chanterrie, et enfin d'une troisième, située dans la plaine de Cabessut, et appartenant à M^{me} de Lamothe, née de Flaujac.

Cette dernière date du commencement du XVIII^e siècle; elle a dû être la propriété de Guillaume Issala, qui en serait le constructeur. On y remarque une galerie ornée de peintures murales d'un goût délicat. L'artiste a représenté le panorama accidenté que l'on observe de cette habitation. Il a animé son paysage de scènes originales ou locales. Ici il a reproduit une fantaisie de Callot : *Les Bohémiens en voyage*; là, son pinceau a placé des étudiants de l'ancienne Université; etc., etc. Les costumes sont étudiés et le coloris sobre.

A part la galerie dont nous parlons, il existe un oratoire embelli de fresques, ainsi que d'autres appartements non moins curieux et non moins dignes d'être étudiés.

M. de Roumejoux, aidé de M. Paul de Fontenilles, donnera ainsi, rue par rue, maison par maison, la description complète des richesses archéologiques de la ville de Cahors.

La séance est levée à dix heures.
Le président, CALMON.
Pour copie conforme :
Le secrétaire des séances,
F. LAROUSSILHE.

LYRE CADURCIENNE.

La Société musicale la *Lyre Cadurcienne*, donnera, le dimanche 23 courant, son premier concert annuel au profit de ses patrons.

M. Hoc, avocat, professeur à la Faculté de droit de Toulouse, est nommé conseiller à la cour de Paris.

Avis.

Il est institué à Paris, du 10 au 12 avril prochain, une session normale ayant pour objet la préparation aux examens du certificat d'aptitude à l'enseignement du dessin. Cette session est spécialement destinée aux professeurs de dessin d'imitation des écoles normales primaires.

Une session normale aura lieu à Paris, du 14 au 19 avril prochain inclusivement, afin de préparer les candidats à subir les examens pour l'obtention des certificats d'aptitude à l'enseignement du dessin d'imitation dans les établissements universitaires.

Pour plus amples renseignements s'adresser à l'inspection académique.

Avis.

Par décision du Ministre des Postes et Télégraphes, en date du 7 mars 1884, a été autorisée la création d'une recette simple de 4^e classe des postes dans la commune de Saint-Cirq-Lapopie.

ARRESTATION

A peine sorti de la maison d'arrêt de Cahors, où il venait de subir sa peine, le sieur Briou Guillaume, repris de justice, s'étant permis de mentir et d'insulter les personnes qui lui refusaient l'entrée de leur domicile, a été de nouveau arrêté par les soins de la police et mis à la disposition de M. le procureur de la République.

Procès-verbal a été dressé par les agents contre le sieur Dejean, marchand de fruits à Moissac, pour avoir contrevenu à l'arrêté municipal réglementant les emplacements publics.

UN KRACH.

On écrit de Béziers : Samedi les paiements ont été suspendus au comptoir agricole et industriel dirigé par M. Reboul.

La justice a opéré une descente dans les bureaux où les registres de la comptabilité ont été saisis. Un mandat a été décerné contre le sieur Reboul qui est en fuite.

Le déficit est assez considérable. Les plus frappés sont quelques propriétaires et petits rentiers des environs de Béziers.

CONSEIL DE GUERRE.

LIBOURNE. — On vient de ramener à Libourne un jeune dragon de deuxième classe, le sieur C..., qui était parti vers le premier de l'an, avec une fille d'auberge. Après avoir épuisé, dans un voyage en Belgique, les quelques centaines de francs que sa maîtresse avait soustraits à ses parents, il s'était rendu à Paris

où il n'a pas tardé à être reconnu et arrêté. Il va passer en conseil de guerre.

— Un autre dragon, le sieur X..., va aussi comparaître devant la même juridiction militaire, pour avoir coupé le crin de la queue de 38 chevaux du régiment. C'était, paraît-il, une bonne source de profits pour lui.

Revue Agricole

Primes d'honneur pour la petite culture et l'horticulture. — Le *Vitis rubra*. — Multiplication des artichauts. — Les échelas de sureau. — Bulletin commercial.

Un arrêté de M. le Ministre de l'agriculture établit pour l'avenir des primes d'honneur dans les concours régionaux, pour la petite culture et l'horticulture, ainsi que des prix pour les journaliers ruraux et les serviteurs à gages. Cet arrêté aura son effet à partir de l'année courante.

Les primes d'honneur de la petite culture consisteront en un objet d'art de la valeur de 200 fr. et une somme de 1,000 fr.; elles sont réservées exclusivement aux horticulteurs, arboriculteurs et pépiniéristes de profession. Comme l'ancienne prime d'honneur est toujours maintenue, il suit de là qu'à chaque concours il pourra en être décerné trois.

Il est créé, en outre, dix prix d'une valeur totale de 1,000 fr., avec des médailles d'or, d'argent et de bronze, destinées aux journaliers agricoles qui auront été reconnus les plus méritants.

Pareilles récompenses seront attribuées aux serviteurs à gages des deux sexes, jugés les plus méritants pour la longueur de leurs services, leur capacité professionnelle et leur conduite.

Ce sont là des progrès auxquels tous les amis de l'agriculture donneront un assentiment complet.

* * *

Un viticulteur américain, M. Eggert, vient de retrouver dans les forêts du Missouri une espèce de vigne sauvage, signalée depuis longtemps par les botanistes sous le nom de *vitis rubra* ou *palmata*, qui a même été cultivée au Jardin des Plantes, à Paris, il y a un siècle environ, mais qui était aujourd'hui complètement perdue. Cette vigne, qui a une certaine ressemblance avec le riparia, possède une résistance au phylloxera égale sinon supérieure à celle de cette dernière espèce. En outre, elle possède la faculté unique, jusqu'à présent, de vivre de préférence dans les alluvions argileuses fréquemment inondées, mouilleuses et par conséquent froides au printemps, crevassées et brûlantes en été. On pourra sans doute en tirer parti dans les sols de cette nature pour lesquels il n'existait jusqu'à présent aucun porte-greffe recommandable.

* * *

C'est quand les feuilles sont un peu développées, qu'on cueille les artichauts. Pour cela on déchausse les souches et on les éclate à la main, ne laissant sur chacune d'elles que deux ou trois pousses au plus. Les meilleurs cueillons sont ceux qui conservent quelques racines et, lorsqu'on a le choix, on rejette les autres. Alors on ouvre à la bêche des trous de 15 à 20 centimètres de profondeur et à un mètre de distance en tous sens, on couvre le fond de ces trous avec un mélange de vieux foin de vache et de cendres de bois qu'on recouvre d'un peu de terre fine, on y place deux cueillons que l'on rehausse avec un peu de terre, sans presser, et on arrose avec l'arrosoir à pomme. Cette opération doit être faite de préférence vers le soir. On continue les arrosages pendant cinq ou six jours en abritant le jeune plant du soleil pour faciliter la reprise. Dès que cette reprise est assurée, on arrache le plant le plus faible, et pendant la végétation on ne ménage ni les sarclages, ni les arrosages.

C'est surtout au moment où les têtes se forment que l'eau est nécessaire.

* * *

Le sureau est une des plantes dont les usages sont les plus restreints. Cependant il pourrait être utilisé plus souvent qu'on ne le croit généralement, par exemple pour faire des échelas. Voici ce qu'écrit un propriétaire du Jura :

« Depuis quinze ou vingt ans, que je m'en

sers dans mon jardin comme tuteurs, les premiers plantés ne sont pas plus altérés que ceux de l'année dernière. Cependant il y en a plusieurs qui ont passé deux hivers et un été sans sortir de terre. J'avais un pied de sureau de 12 centimètres de diamètre qui a séché. Je l'ai recépé à 30 ou 40 centimètres au-dessus du sol. Comme il est au bord de la rivière, la souche a été continuellement couverte par les herbes et la ramille de buissons cisailés que je jetais par dessus. Elle est aussi dure que de la corne. »

« Pour obtenir les échelas on coupe le pied de sureau, au ras de terre; il donne des rejets, et à mesure que la souche vieillit, le nombre des rejets augmente. Mais notez que pour les avoir solides, on ne doit les couper que tous les deux ans. »

Bulletin commercial

Céréales. — Prix par 100 kilog. — Blé, 24 fr. — Seigle, 18 fr. — Orge, 17 fr. 75. — Avoine, 17 fr. 50. Mais, 18.75.

Vins. — Affaires calmes. Cours de Bercy. Cher. 120 à 165 fr. la pièce. Côtes-Chalonnaises. 125 à 13. Mâcon. 150 à 260. Beaujolais. 155 à 260. Bergerac, blanc. 145 à 200.

Bestiaux. — Prix du kilog. de viande sur pied au marché de la Villette :

Bœufs, 1 fr. 32 à 1 fr. 70, selon la qualité. Vaches, 1 fr. 22 à 1 fr. 62. id. Taureaux, 1 fr. 28 à 1 fr. 48. id. Veaux, 1 fr. 76 à 2 fr. 26. id. Moutons, 1 fr. 78 à 2 fr. 10. id. Porcs gras, 1 fr. 32 à 1 fr. 42. id.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 8 au 15 mars 1884.

Naissances.

Gaubert, Justine, rue Brives, 45. Hermet, Charles, à Labarre. Bnges, Louis, à Saint-Georges. Blouin, Marie, Caserne de Gendarmerie.

Décès.

Pélessié, Irma, fille de service, 20 ans, célibataire, à Saint-Georges. Sarroy, Jeanne, 70 ans, à Cabessut. Galvet, Antoine, cond. des p. et ch., 32 ans, rue Feydel, 6. Lagarde, Pauline, 68 ans, rue Saint-Barthélemy. Manié, Antoine, fossoyeur, 73 ans, rue Traversière-Labarre, 1. Lacombe, Cécile, 7 ans, rue Daurade, 6.

Dernières Nouvelles

La prise de Bac-Ninh.

Bac-Ninh, 12 mars.

La colonne Négrier est entrée dans Bac-Ninh aujourd'hui, à dix heures, par la route conduisant à Lang-Son.

Les Chinois, démoralisés par les mouvements opérés par la colonne Négrier au nord de Bac-Ninh et par la colonne Brière à l'est, ont abandonné toutes leurs positions et se sont enfuis par la route de Than-Guyen.

L'ennemi a fait des pertes sérieuses.

Les Français ont eu 70 hommes blessés.

On a trouvé dans la citadelle de grandes munitions et une batterie de canons Krupp.

VICTOIRE DES ANGLAIS AU SOUDAN.

Osman a été défait par les anglais : son camp pris. Les pertes anglaises sont de 70 tués et 100 blessés. Les pertes de insurgés sont considérables. La lutte a été furieuse.

Une dépêche anglaise évalue les pertes Arabes, à la bataille de Tamanib, à 4,000 tués et 6,000 blessés.

CHINE. — Le *Figaro* dit que la Chine demande la médiation d'une puissance étrangère, pour régler son différend avec la France.

ANZIN. — Dans une réunion de 1 500 mineurs il a été décidé à l'unanimité que la grève devait continuer.

BOURSE. — Cours du 15 mars.

3 0/0	76 35
3 0/0 amortissable (ancien)	77 35
3 0/0 id. 1884	76 45
4 1/2 0/0 ancien	104 50
4 1/2 0/0 1883	106 12

Dernier cours du 14 mars.

Actions Orléans	1,315 00
Actions Lyon	1,235 00
Obligations Orléans 3 0/0	358 00
Obligations Lombardes (jouissance janvier 1884)	297 50
Obligations Lombardes (jouissance octobre 1883)	302 75

Librairie Générale

L. PLANAVERGNE

4, rue du Lycée, 4, Cahors.

LA SEULE qui donne en lecture toutes les Nouveautés, au prix de 2 fr. par mois ou de 18 fr. par an.

Envoi franco du Catalogue à toute personne qui en fera la demande.

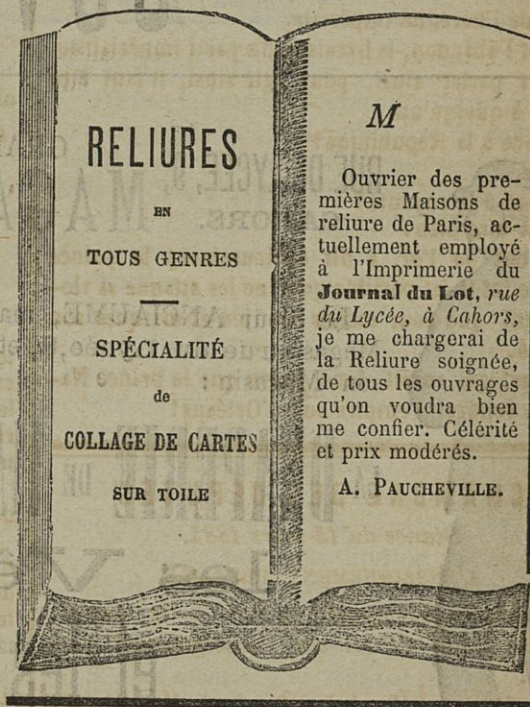
DERNIÈRES NOUVEAUTÉS

GUSTAVE CLAUDIN
MES SOUVENIRS
Père DIDON
Les Allemands

LOUIS FIGUIER
L'ANNÉE SCIENTIFIQUE
HENRI GERVILLE
FOLLE AVOINE

EMILE ZOLA

La Joie de Vivre.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

PRÉFECTURE DU LOT

EXPROPRIATION

POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE

Exécution de l'article 45 de la loi du 3 mai 1841

AVIS AU PUBLIC

Par acte passé devant nous, Maire de la commune d'Albas, le neuf février 1884, le sieur Bonsquet, Antoine, a cédé, pour l'établissement du chemin vicinal ordinaire n° 3,

Savoir :

0^e 30 de jardin (section D n° 370).
0^e 35 de sol de maison id.
moynnant la somme de onze cents francs.

Albas, le quatorze mars mil huit cent quatre-vingt-quatre.

Le Maire,
DULAC.

COMMUNE DE DOUELLE

ADJUDICATION

DES DROITS DE PÉAGE DU PONT SUSPENDU

En conséquence il sera procédé, le dimanche 23 mars, à une heure après midi, en présence du notaire désigné à cet effet et du conseil d'administration du pont suspendu, à l'adjudication, pour une durée de 5 ans, à partir du 21 avril 1884, jusqu'au 20 avril 1889 inclusivement, des droits de péage du pont.

Les enchères se feront de 20 francs en 20 francs.

VOULEZ-VOUS NE PLUS TOUSSER ?

Prenez des Pastilles à la Sève de Pin au lactucarium et à la codéine de BRACHAT, pharmacien, rue Leyteire, 61, Bordeaux. Ces pastilles, d'un goût très agréable, ont une grande supériorité sur toutes les préparations au goudron et sur tous les sirops connus jusqu'à ce jour, car elles donnent un calme immédiat aux organes irrités. Elles guérissent en moins de 48 heures : toux, rhumes, catarrhes, maux de gorge, bronchites tant aiguës que chroniques et, en général toutes les maladies des voies respiratoires. — Franco 1 fr. 50 par la poste. — Se trouvent dans toutes les bonnes pharmacies. — Dépôt chez M. Alazard pharmacien.

ALIMENT DES ENFANTS

Pour fortifier les enfants et les personnes faibles de la poitrine, de l'estomac, ou atteintes de chlorose, d'anémie, le meilleur et le plus agréable déjeuner est le *Racahout* des Arabes, aliment nutritif et reconstituant, préparé par Delangrenier, à Paris. — (Se défer des contrefaçons.) Dépôts dans chaque ville. — E

MAISON A. COURBEBAISSE

VENTE AU DÉTAIL

Désormais les Grands Magasins situés, rue du Parc, 4, à Cahors, Entrepôts de tissus de toute nature, sont Ouverts au Public. Vente au détail de tous les articles à des bas prix surprenants. Rapport direct du Consommateur économe, avec les fabriques du Tissus.

VENTE AU COMPTANT

ENTRÉE RUE DU PARC, 4, CAHORS

OUVERTURE LE 1^{er} AVRIL 1884



RUE DU LYCÉE, 9, CAHORS. **GRAND MAGASIN DU PONT-VALENTRE** RUE DU LYCÉE, 9, CAHORS.

Le Sieur ANCIAUME, marchand Tailleur, prévient sa Clientèle et le Public qu'il vient de transférer son Magasin rue du Lycée, 8, et de traiter avec les meilleures Maisons, pour tenir, dans un Salon spécial, à côté de son Magasin :

LA DRAPERIE DE HAUTE NOUVEAUTÉ, RENOUVELÉE TOUTES LES SAISONS
les Vêtements confectionnés
et les CHEMISES sur Mesure

Le tout garanti du dernier goût et dont la confection ne laisse rien à désirer. On peut s'en rendre compte en allant le visiter, ou bien il portera en ville et à la campagne les échantillons dont demande lui sera faite.

Loterie

AU PROFIT DES PAUVRES ET DU MONUMENT
 Composée de 12 Machines à Coudre

PRIX DU BILLET 1 FRANC.

Ces machines sont exposées dans une des salles de la Mairie et l'on peut se procurer des Billets dans tous les bureaux de Tabac, ou chez M. DES-PRATS, à Cahors.

Pose de Dents et Dentiers d'après les meilleurs systèmes américains, anglais et français, les seuls adoptés par les premières maisons de Paris et de Londres. 20 Ans de Succès.

AUDOUARD

EX-PROFESSEUR DE PROTHÈSE ET DE CHIRURGIE
 DENTAIRES, A PARIS
 Lauréat de l'Académie Nationale
 CHIRURGIEN-DENTISTE
 Du Lycée de Cahors et des principaux établissements d'Éducation du Lot et de la Corrèze

Châlet de l'hôtel des Ambassadeurs.

GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS A PRIX FIXE

Les système de vendre tout à bon marché et entièrement de confiance est absolu dans la maison.

Maison de Confiance
PONTIÉ

Tout article qui a cessé de plaire est échangé ou remboursé, au gré de l'acheteur.

Jacques FONTÈS Successeur

Boulevard Gambetta et rue Fénélon. — CAHORS

Nouveautés pour Robes, Confections pour Dames et Enfants, Soieries en tous genres, Velours, Fourrures, Manchons, Spécialité d'articles pour deuil, Tissus et Châles, Nouveautés pour Hommes, Draperies en tous genres, Gilets fantaisie, Cravates, Flanelles de santé, Toiles en tous genres, Linges de table, Etoffes pour ameublements, Tapis d'appartements et pour Églises, Couvertures, Mousselines, Rideaux, Spécialité pour Corbeilles de Mariages, Châles, Cachemire des Indes et de France, etc. — Envoi d'échantillons sur demande. — Expédition franco de port pour tout achat au-dessus de 20 francs.

Nota. — L'honorable Maison PONTIÉ est connue très avantageusement dans tout le département pour traiter les affaires de confiance.

JACQUES FONTÈS, son successeur, ayant des rapports directs avec les premières fabriques de France et de l'Étranger, continuera à Cahors, à offrir au moins les mêmes avantages que les grandes maisons de Paris.

LE CAFÉ DES GOURMETS

est composé des meilleures sortes. Il ne contient aucun mélange de Chicorée ou autres substances analogues. Toutes les boîtes doivent être scellées par deux bandes portant le nom: **LE GOURMET**. ÉVITER LES IMITATIONS DU TITRE OU DE L'ÉTIQUETTE

Académie de Médecine de Paris

OREZZA

Eau Minérale Acidule Ferrugineuse. — Cette Eau est sans rivale dans le Traitement des Gastralgies, Chlorose, Fièvres, Anémie, et toutes les Maladies provenant de l'appauvrissement du sang

SANTAL de MIDY

Supplément copahu, eu bède, injections, guérit en 48 heures les écoulements. Ph^o MIDY, 113, Faub^o St-Honoré, Paris Maladies des Enfants

SIROP DE RAIFORT IODÉ

De GRIMAULT & Co^o, Ph^o, à Paris Plus actif que le sirop antiscorbutique, excite l'appétit, fait fondre les glandes, combat le pàleur et mollesse des chairs, guérit les gourmes, croûtes de lait, éruptions de la peau. Dépuratif par excellence. Dépôt à Cahors, pharmacie VIDAL.

La Foncière

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE

Autorisée par décret du Gouvernement Place Ventadour, à PARIS

Capital social: 40 MILLIONS

ASSURANCES

VIE ENTIÈRE—MIXTE—TERME FIXE

Ces Assurances donnent droit à une PARTICIPATION de 80% dans les BÉNÉFICES de la Compagnie

Assurances Temporaires, Assurances de Survie, Assurances de Capitaux différés.

RENTES VIAGÈRES

S'adresser à M. Escoffier, agent général, boulevard Gambetta, n^o 115.

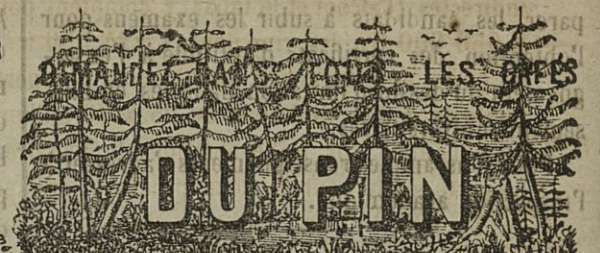
Le propriétaire-gérant, A. Layton.

21 RÉCOMPENSES ET PRIX MÉDAILLES D'ARGENT, OR ET DIPLOME D'HONNEUR



PÉRIGUEUX 1880 DIPLOME D'HONNEUR

MEMBRE DU JURY BORDEAUX EXP^o INT^o 1883 HORS CONCOURS



DU PIN

LIQUEUR DITE ÉLIXIR DES VOSGES

Ayant obtenu la Grande

MÉDAILLE D'OR

A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS 1878

FOURGEAUD & LACOSTE

Membres de l'Académie nationale, Inventeurs & Fabricants PÉRIGUEUX

Il est facile d'imiter, Il est difficile de créer

L'Élixir des Vosges est une liqueur SUI GENERIS dont les Bourgeons de Sapin forment essentiellement la base.

Il n'est pas et ne veut pas être une imitation de la GRANDE CHARTREUSE

VINS A DOMICILE

J. FOURNIÉ, fils, rue du Lycée, 44.

A partir du 1^{er} février, il se charge de porter, sur commande, le vin à domicile, depuis 12 bouteilles, vins absolument du pays.

(ESSAYEZ-EN UN PANIER)

CONSTRUCTION D'INSTRUMENTS DE PESAGE
 Matériel de Chemins de fer, Voies, Wagonnets, Plaques tournantes, Aiguillages, etc.
LÉONARD PAUPIER
 84, Rue Saint-Maur, à PARIS
 80 MÉDAILLES & DIPLOMES D'HONNEUR

Bascule Romaine au 100^o, renforcée. Pont à Bascule pour Voitures et Wagens. Balance-Bascule au 10^o. Brouette à coffre tout en fer. Petite Cheminée de fer fixes et portatives, agricoles et industrielles. Brouette à Bascule tout en fer.

MAISON DES 100.000 PALETOTS

CAHORS, Boulevard Nord.

A. PAQUIGNON

MAISON PRINCIPALE A PÉRIGUEUX, FONDÉE EN 1843

RUE TAILLEFER ET RUE CONDÉ

MÉDAILLE D'OR à l'Exposition nationale de Périgueux.

VÊTEMENTS SUR MESURE, HAUTES NOUVEAUTÉS.

HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS

RAYON SPÉCIAL DE CHEMISES, dirigé par un Coupeur spécial. h. s. g. d. g.

Envoi sur demande de Marchandises à condition et d'Echantillons, avec indications nécessaires pour prendre mesure soi-même.

La Maison des 100.000 Paletots garantit la qualité de toutes ses Fournitures.

ELLE ÉCHANGE OU REMBOURSE CELLES QUI ONT CESSÉ DE PLAIRE

PRIX FIXE INVARIABLE

Tous les Envois sont faits franco.

Bégalement

Le COURS annuel de DICTION pour la GUÉRISON du ZÉALEMENT, BÉGALEMENT.

Docteur CHERVIN, Directeur de l'Institution Paris (Avenue Victor-Hugo, 10), commencera le